

Le 17 mai 2004

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX BIENS LIVRABLES INFORMATISÉS

L'avènement de la signature numérique implique quelques modifications au contenu et à la nomenclature de certains fichiers. À cet effet, dans le but d'uniformiser le processus, les nouveautés qui suivent s'appliquent à tous les mandats de rénovation, toutes versions d'instructions confondues :

- 1- Pour toutes les livraisons, les fichiers doivent être compressés en respectant le format (norme) de fichier ZIP nommé selon la nomenclature suivante :
 dddddd.ZIP où
 dddddd = Numéro de dossier cadastral
- 2- Le contenu du fichier des informations générales (FIG) a été modifié par l'ajout de la date de la minute. Voici la nouvelle structure de ce fichier :

Nom élément / livraison	Obligatoire/Facultatif				Type	Lng
	3	4	5	6		
GRUPE BIEN LIVRABLE (« BL »)	1:1	1:1	1:1	1:1		
Numéro mandat rénovation	O	O	O	O	NU	4
Code livraison rénovation	O	O	O	O	NU	1
Code bien livrable rénovation	O	O	O	O	NU*	2
Numéro version	O	O	O	O	NU	1
GRUPE INFORMATIONS GÉNÉRALES (« IG »)	1:1	1:1	1:1	1:1		
Nom du signataire (arpenteur-géomètre)	O	O	O	O	CH	30
Prénom du signataire	O	O	O	O	CH	30
Matricule du signataire	O	O	O	O	NU	4
Numéro de minute	F	O	O	F	CH	20
Code de la circonscription foncière	O	O	O	O	NU**	3
Numéro de fuseau MTM du mandat	O	O	O	O	NU	2
Code de référence légale	O	O	O	O	NU*	2
Date de la minute	F	O	O	F	DA	10
GRUPE FEUILLET CARTOGRAPHIQUE (« FC »)	1:N	1:N	1:N	1:N		
Numéro de feuillet	O/F	O/F	O/F	O/F	CH	12
Numéro de planche d'agrandissements	O/F	O/F	O/F	O/F	NU	3
Numéro de feuillet propre au mandat	O	O	O	O	NU	3

...2

- F : Facultatif.
- O : Obligatoire.
- O/F : Obligatoire ou facultatif selon une condition autre que la livraison.
- CH : Chaîne de caractères alphanumériques de longueur variable ne devant pas excéder la longueur maximale permise.
- NU : Chaîne de caractères numériques de longueur variable ne devant pas excéder la longueur maximale permise.
- NU* : Chaîne de caractères numériques de longueur fixe correspondant à la longueur maximale permise. Des « 0 » doivent alors précéder la valeur inscrite pour combler les caractères libres.
- NU** : Pour le champ « code circonscription foncière », toute valeur numérique entre 1 et 9 doit être précédée d'un seul « 0 »; toute valeur supérieure à 10 n'a pas à être précédée d'un « 0 ».
- Lng : Longueur maximale permise
- DA : Date (aaaa-mm-jj)

Ces changements sont applicables, dès aujourd'hui.

(Avis 04-05)